

*En cette période particulière, le réseau et l'entraide prennent tout son sens.  
Les initiatives menées par l'Ecole et les alumni pour faire face à la crise du COVID 19 sont présentées sur  
[www.centraliens-nantes.org](http://www.centraliens-nantes.org)*

Votre association continue à fonctionner grâce aux 130 bénévoles, à l'équipe et à tous les diplômés et étudiants du réseau. Cette année encore de nombreux événements sont proposés, dont des rassemblements virtuels, webinaires, entretiens professionnels à distance. CNA c'est des alumni motivés de toutes générations d'étudiants et de diplômés, des outils modernisés comme [www.centrale-carrieres.com](http://www.centrale-carrieres.com) ou [www.centraliens-nantes.org](http://www.centraliens-nantes.org) pour faire vivre la communauté centralienne ! C'est ensemble que nous écrivons notre avenir et faisons grandir notre réseau centralien.

L'actualité, les mesures de prudence sanitaire qui l'accompagnent, et le manque de visibilité sur les prochains mois, ont amené le Conseil d'Administration de CNA à reporter **notre rassemblement annuel**, initialement prévu le 25 Avril, au

## Samedi 27 juin de 10h à 12h30 en audio/visio-conférence

*(l'Ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, portant adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants des personnes morales et entités dépourvues de personnalité morale de droit privé en raison de l'épidémie de covid-19 permet la tenue des Assemblées ainsi que les votes, en ligne ou à distance.)*

### CONVOCAATION AUX ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE CENTRALE NANTES ALUMNI

« Notre association s'est beaucoup transformée ces dernières années. Plus de coopération avec l'Ecole, plus de coopération avec les autres associations Centraliennes, mise en place des services Carrières, nouvelle plateforme... Avec toujours pour ambition de nous améliorer, de répondre au mieux à vos attentes et de faire vivre la communauté centralienne.

Aujourd'hui, il nous apparaît crucial de continuer cette transformation, en adaptant le fonctionnement de l'association. Nous souhaitons en effet réformer la gouvernance, afin de la rendre plus rapprochée, plus fluide et plus efficace dans la gestion des projets et des événements qui vous sont destinés, ainsi que dans l'animation du vaste réseau de bénévoles qui fait la force de notre communauté. »

Cette réforme s'appuie notamment sur une proposition d'évolution des statuts, sur laquelle vous serez amenés à vous prononcer au cours de notre Journée Annuelle. Ces modifications de statuts, si elles sont adoptées, entraînent notamment une réduction du nombre d'administrateurs de l'Association - Quentin Van Clooster - mars 2020 – Revue L'Hippocampe

Programme et modalités pour participer à distance et pour voter : <https://bit.ly/2020JournéeAnnuelleCNA>

Tu as la possibilité de **poser toute question écrite** préalable à l'adresse [alumni@ec-nantes.fr](mailto:alumni@ec-nantes.fr) en précisant si possible AG dans l'objet du mail. Les questions seront transmises au CA et au Président et à l'équipe (questions techniques).

**Les Assemblées Générales se dérouleront le samedi 27 juin 2020**

**et seront accessibles par un lien à une plateforme d'audio/visio-conférence (Zoom a priori), transmis à tous les inscrits.**

**10h** Accueil sur la plateforme, *chat* et validation des présents

**10h15 – 12h30**

- Introduction par Gilles-Emmanuel BERNARD, Président
- Intervention du Directeur de Centrale Nantes - Actualité de l'Ecole, Point sur l'Élection du nouveau Directeur
- Assemblée Générale Extraordinaire : évolution des statuts (en cas de non atteinte du quorum, une AGE sera reconvoquée en séance, conformément aux statuts actuels)
- Assemblée Générale Ordinaire : élection des membres du Conseil d'Administration, Rapport des activités 2019 et bilan financier ; présentation des perspectives 2020
- Présentation des nouveaux projets, nouveaux groupes
- Témoignages et Questions diverses

# ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DE CENTRALE NANTES ALUMNI du 27 juin 2020

Inscription avant le 25/06/2020 en ligne sur <https://bit.ly/2020JourneeAnnuelleCNA>

ou par courrier en retournant cette page complète (recto verso) avant le 15 juin (cachet de la poste faisant foi)

NOM : ..... Prénom : ..... Promo : .....

Téléphone : ..... Adresse e-mail (mise à jour éventuelle) : .....

Participera aux Assemblées Générales du 27 juin 2020 en audio/visio-conférence  Oui  Non

**Important** : au vu des circonstances exceptionnelles et par décision du CA du 2 mai 2020

1) **aucun pouvoir ne sera possible** dans la mesure où la possibilité de participation et/ou de vote par correspondance est offerte à tous les membres de l'association,

2) **l'élection des futurs membres du CA s'effectuera obligatoirement par correspondance (écrite ou électronique) cf ci-après.**

Fait à ..... le ..... / ..... / 2020 Signature :

## ÉLÉMENTS SOUMIS AU VOTE (Approuvés par le Conseil d'Administration du 2 Mai 2020)

Rappel : seuls les Alumni à jour de leur adhésion ont droit de vote <http://bit.ly/ADHERERCNA>

### IMPORTANT : Les votes par correspondance s'effectuent

- soit par voie électronique avant le 25 Juin 2020 minuit sur <https://bit.ly/2020JourneeAnnuelleCNA>
- soit en retournant ce document signé avant le 15 Juin 2020 (cachet de la poste faisant foi)

Le vote par correspondance est considéré comme une participation aux AGs

## I. Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2020 : la modification des statuts

Le Synoptique complet avec la nouvelle version des statuts sont accessibles sur le site de CNA grâce au lien <https://bit.ly/CandidatsCA2020>

Thème	Réf Article	Projet
Siège social	1	Passage de l'adresse exacte dans le règlement intérieur.
Président d'honneur	4	Titre de président d'honneur décerné comme le titre de membre d'honneur, par l'AG
Règlement intérieur	6	La gestion du règlement intérieur devient du ressort du CA
Conseil d'administration	8	Entre 10 et 20 membres. Pas de suppléant. Election individuelle à la majorité. Mandat de 2 ans. Renouvellement par moitié chaque année. Nomination par ordre décroissant des votes et tirage au sort si égalité pour le(s) dernier(s) poste(s) à pourvoir.
Vice-président	8	Suppression de la notion de 1er vice-président.
Mandat du président	8	Suppression de la limite de mandats successifs (le Président est élu chaque année par le CA).
Absentéisme administrateurs	8	Démission automatique dès 3 absences successives sans excuse.
Démission collective du CA	8	Ajout de précision quant à la mise en place d'une nouvelle gouvernance.
Invités au CA	8	Directeur de Centrale Nantes et Président du BDE invités de droit, sans représentation à qualité.
Procédure de décision urgente	8	Ajout d'un processus de décision rapide : 1) Le bureau peut prendre une décision provisoire, validée ensuite par le CA, 2) possibilité de consultation et vote du CA à distance sur une question précise.
Bureau	9	Suppression d'une ambiguïté entre bureau de l'association et bureau du CA.
Délégué Général	10	Restauration du droit de vote en AG du DG s'il est adhérent à CNA.
Conseil des sages	11	Convocation par le président, sur demande du CA
Groupes	13	Rédaction unique pour tous les groupes : création par le CA sur proposition du Bureau, nomination et révocation des responsables par le Bureau puis validé par le CA. Information systématique de l'AG.
Groupes	14	Suppression de l'article (transfert en 13).
Ressources	16	Ajout de ressources : recettes événementielles, parrainage, sponsoring, publicité
Modalités d'initialisation du nouveau CA	24	Disposition transitoire : - Fin de tous les mandats à l'AG du 27 juin - Modalités de candidatures et d'élection - Après élection, tirage au sort des mandats de 1 an
Règlement intérieur	28	Règlement intérieur fixé par le CA à la majorité des 2/3 de l'ensemble de ses membres.

### Article 22 – Modifications des Statuts

Les statuts ne peuvent être modifiés que par l'Assemblée Générale Extraordinaire sur proposition du Conseil d'Administration ou sur proposition du dixième des membres ayant voix délibérative à l'Assemblée Générale.

Dans l'un et l'autre cas, les propositions de modifications sont inscrites à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Extraordinaire, lequel doit être envoyé à tous les membres de l'Assemblée au moins trente jours à l'avance.

Le quart au moins des membres titulaires doit être présent ou représenté à cette Assemblée Générale Extraordinaire.

Si cette proportion n'est pas atteinte, et après constat enregistré par le Bureau de séance, l'Assemblée peut se constituer immédiatement après

la première séance, en une nouvelle Assemblée Générale Extraordinaire, à la condition toutefois que la convocation indique cette éventualité et rappelle le texte intégral du présent article 22.

La seconde Assemblée Générale Extraordinaire ainsi constituée peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents et représentés.

Dans tous les cas, les statuts ne peuvent être modifiés qu'à la majorité des deux tiers des membres présents et représentés, le vote par correspondance étant possible sur décision du Conseil d'Administration. Les règles relatives aux pouvoirs fixées à l'article 6 des présents statuts sont applicables.

Le Vote est celui de la nouvelle version des statuts, disponible sur le site <https://bit.ly/CandidatsCA2020>

(Si tu souhaites voter cette modification des statuts en séance ; ne pas cocher de case) :

Pour  Contre  Abstention

## II. Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2020

### a. Résolutions ordinaires

Si tu souhaites plutôt voter ces 4 résolutions en séance ; ne coche **aucune** case

#### 1) Rapport moral 2019 et Orientations 2020

(cf. Lettre de Liaison jointe à la convocation)

Vote :  Pour  Contre  Abstention

#### 2) Rapport financier 2019

(cf. Lettre de Liaison jointe à la convocation)

Vote :  Pour  Contre  Abstention

#### 3) Budget 2020

(cf. Lettre de Liaison jointe à la convocation)

Vote :  Pour  Contre  Abstention

#### 4) Tarifs des adhésions

Pas de modification mais simple renouvellement de l'autorisation au CA de faire évoluer les modalités de paiement de l'adhésion à vie

Vote :  Pour  Contre  Abstention

### b. Election des membres du conseil d'administration

**Obligatoirement par courrier ou vote électronique préalable aux AG (voir conditions et modalités page précédente)**

L'association est administrée par un Conseil d'Administration élu par l'Assemblée Générale.

Il y a **20 postes à pourvoir si le projet de modification statutaire est adopté.**

**Tous les actes de candidatures et les « mini bios » sont consultables en ligne sur le site de CNA : <https://bit.ly/CandidatsCA2020>**

Cocher **les noms des candidats pour qui tu souhaites voter** (le nombre pouvant être inférieur, égal ou supérieur à 20). **Les 20 candidats majoritaires ayant recueilli le plus grand nombre de suffrages** seront déclarés élus.

	NOM	Prénom	Promo	Vo te		NOM	Prénom	Promo	Vo te		NOM	Prénom	Promo	Vo te
<b>N</b>	ALAY-EDDINE	Maxime	2013		<b>A</b>	DELHOMMEAU	Gérard	1967		<b>N</b>	PETROCCHI	Sarah	E2018	
<b>A</b>	BARET	Olivier	1989		<b>N</b>	DUCLOS	Frédéric	1992		<b>A</b>	ROCARD	Soizic	1984	
<b>A</b>	BERGAME-GHIBAUDO	Françoise	1989		<b>A</b>	GAUTIER	Guillaume	2003		<b>A</b>	ROSIERE	Christophe	1977	
<b>A</b>	BERNARD	Gilles-Emmanuel	1979		<b>A</b>	HAMY	François	1981		<b>A</b>	SIEDLIS	Jean-Luc	1985	
<b>A</b>	BOULET	Michel	1971		<b>A</b>	HERVAL	Charles	1973		<b>A</b>	SURZUR	Jacques	1966	
<b>A</b>	BOURDEAUX	Alexis	2010		<b>N</b>	KHEZNADJI	Anis	E2018		<b>A</b>	VAN CLOOSTER	Quentin	2016	
<b>A</b>	CHADIL	Anas	2014		<b>A</b>	LE BOT	Jean-Yves	1969		<b>A</b>	VEILLET	Bernard	1974	
<b>A</b>	CHENEBAULT	Chris	2013		<b>A</b>	MENE	Bertrand	2014		Légende : <b>A</b> = administrateur actuel, <b>N</b> = nouveau candidat				
<b>N</b>	COPIN	François	1977		<b>A</b>	MENON	Patrick	1970						
<b>A</b>	DAOUDAL	Cora	2017		<b>A</b>	MILLE	Gérald	1974						
<b>A</b>	DE BECO	Jean-Baptiste	E2017		<b>N</b>	NALDA	Daniel	1980						
<b>A</b>	DEDIEU	François	2011		<b>A</b>	OLIVARES	Michel	1983						

Dans l'hypothèse où le projet de modifications statutaires ne serait pas adopté, 8 administrateurs du CA seraient à renouveler pour compléter, selon les statuts anciens, le CA à 26 membres titulaires. Afin de nécartier aucune hypothèse, nous te demandons donc également de cocher ci-dessous les noms des candidats pour qui tu souhaites voter (le nombre pouvant être inférieur, égal ou supérieur à 8). Les 8 candidats majoritaires ayant recueilli le plus grand nombre de votes seraient élus.

	NOM	Prénom	Promo	Vote
<b>N</b>	ALAY-EDDINE	Maxime	2013	
<b>A</b>	BOURDEAUX	Alexis	2010	
<b>A</b>	CHENEBAULT	Chris	2013	
<b>N</b>	COPIN	François	1977	
<b>A</b>	DELHOMMEAU	Gérard	1967	
<b>N</b>	DUCLOS	Frédéric	1992	
<b>A</b>	HERVAL	Charles	1973	
<b>N</b>	KHEZNADJI	Anis	E2018	
<b>N</b>	NALDA	Daniel	1980	
<b>N</b>	PETROCCHI	Sarah	E2018	
<b>A</b>	ROSIERE	Christophe	1977	
<b>A</b>	SIEDLIS	Jean-Luc	1985	

Légende : **A** = administrateur actuel, **N** = nouveau candidat

**La confidentialité des votes est assurée par l'Equipe Alumni**

**Le résultat des votes sera communiqué en séance le 27 Juin 2020**

**NOM : ..... Prénom : .....**

**Promo : .....**

**Fait à ..... le ..... / ..... / 2020**

**Signature :**